

**LETTRE AU PREMIER MINISTRE DU CANADA
RÉDIGÉE PAR DES ORGANISATIONS ET DES PARTICULIERS
PRÉOCCUPÉS PAR LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE DU CANADA**

Le 2 septembre 2025

PAR COURRIEL UNIQUEMENT pm@pm.gc.ca et mark.carney@parl.gc.ca

Le très honorable Mark Carney, C.P., député
Premier ministre du Canada
Cabinet du premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Monsieur le Premier ministre,

Objet : Lettre ouverte : Protéger la souveraineté numérique du Canada

Sommaire

Félicitations pour cette étape importante que constituent vos 100 jours depuis votre élection. La promesse par votre nouveau gouvernement d'une nouvelle orientation pour le Canada est fort encourageante pour nous. Pendant trop d'années, le gouvernement fédéral du Canada (qu'il ait été libéral ou conservateur) a raté l'occasion de jouer un rôle de chef de file dans l'innovation en matière de politiques numériques.

Nous comprenons qu'il est difficile de protéger les Canadiens contre les mesures de l'administration Trump tout en essayant de bâtir un Canada plus résilient, moins dépendant des États-Unis. Sur ce point, la souveraineté numérique est un aspect clé. Le Canada ne peut pas se permettre d'attendre ni de reculer sur ce front par crainte de la réaction de la Maison-Blanche.

Nous aurons beaucoup de mal à bâtir un Canada fort, sans parler d'éviter de devenir le 51^e État, si nous renonçons davantage à notre souveraineté numérique au profit des géants américains de la technologie, les sociétés les plus riches du monde. Il ne s'agit pas simplement d'une question de préjudices aux consommateurs ou de domination des entreprises. Il s'agit d'une question constitutionnelle : les algorithmes, l'infrastructure fonduagique et les règles du commerce numérique fonctionnent maintenant comme une loi *de fait*. Le Canada doit adopter un cadre législatif en matière de souveraineté avant de prendre des engagements internationaux contraignants qui pourraient autrement intégrer des logiques de gouvernance étrangère dans nos infrastructures.

La démocratie canadienne ne peut être libre si notre sphère publique numérique est envahie par l'influence étrangère et rendue toxique à des fins lucratives. Nous ne

prospérerons pas non plus en tant que zone d'extraction — qu'il s'agisse de pétrole, de bois d'œuvre, de minéraux, de données, de propriété intellectuelle ou de talents.

Nous sommes un pays souverain avec l'un des plus grands marchés numériques du monde, une population très créative et connectée, diversifiée dans ses langues officielles et ses expressions et valeurs culturelles, et pourtant, on ne nous laisse pas d'autre choix que d'accepter la « domination technologique incontestée et incontestable »¹ des États-Unis et tous les préjudices qui en découlent.

Nous devons emprunter une voie différente alors que nous repensons nos relations avec les États-Unis. Dans son accord commercial avec Trump, le Royaume-Uni n'a pas renoncé à sa taxe sur les services numériques ni à sa *loi sur la sécurité en ligne*. Nous pouvons tirer des leçons de la Finlande, de l'Estonie et de Taïwan, qui ont renforcé leurs infrastructures numériques et leurs sphères publiques contre les attaques ou la domination d'un voisin belligérant. Mais le Canada doit tracer sa propre voie en adoptant une doctrine de non-alignement technologique : coopérer à l'échelle internationale tout en conservant l'autorité nationale complète sur nos données, nos algorithmes et notre infrastructure infonuagique.

En bâtissant notre souveraineté numérique, nous pouvons être libres de décider de notre avenir numérique, de répondre à nos propres besoins et aspirations, de refléter et de cultiver les valeurs et les identités canadiennes, d'être une fédération véritablement libre et souveraine en cette nouvelle ère.

Conformément à la promesse du nouveau gouvernement fédéral de renforcer la souveraineté du Canada (en particulier vis-à-vis des États-Unis, compte tenu du président Trump), et en s'appuyant sur la récente vague de préoccupations des Canadiens concernant la politique numérique du Canada, et tout particulièrement sa souveraineté numérique, la présente lettre rédigée par des organismes et des particuliers préoccupés souligne l'importance du maintien et du renforcement des infrastructures numériques canadiennes, en particulier face à la mainmise néfaste des États-Unis sur les infrastructures.

Compte tenu de ce contexte, la présente lettre demande instamment au gouvernement fédéral d'aller de l'avant relativement aux quatorze mesures prioritaires liées à la réorientation de la politique numérique canadienne qui suivent, afin de mieux servir les intérêts canadiens, de limiter les répercussions néfastes des géants technologiques étrangers et de renforcer la souveraineté numérique canadienne. Ces mesures doivent s'inscrire dans une stratégie axée sur la souveraineté : adoption d'une loi établissant l'autorité canadienne sur les systèmes numériques, suivie du renforcement des capacités institutionnelles, et seulement par la suite un engagement dans des négociations commerciales ou internationales.

Plus précisément, ces propositions sont les suivantes :

¹ Voir la revendication américaine dans [Winning the Race : America's AI Action Plan, juillet 2025](#)

1. Lancer un dialogue public ciblé et participatif, ancré dans un cadre législatif de souveraineté numérique, sur l'adoption de l'IA et la gouvernance numérique;
2. Après avoir mené une consultation publique complète auprès des Canadiens et des experts afin d'élaborer une réglementation efficace en matière d'IA, adopter des lois qui réglementent les technologies de l'IA spécifiquement;
3. Fournir aux Canadiens l'analyse contextuelle à l'appui des investissements proposés par le gouvernement en matière d'intelligence artificielle (IA);
4. Mener et publier une évaluation complète et indépendante des menaces et des risques de l'infrastructure numérique et d'IA du Canada, réalisée par des experts;
5. Réintroduire une *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs* (partie 1 de l'ancien projet de loi C-27), nouvelle et améliorée, et la rebaptiser *Loi canadienne sur la protection de la vie privée*;
6. Réintroduire une version nouvelle et améliorée de la *Loi sur les préjudices en ligne*;
7. Assurer la souveraineté sur l'infrastructure numérique et les données canadiennes, au moyen de mesures juridiques, institutionnelles et, au besoin, de localisation.
8. Améliorer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de la politique numérique dans l'ensemble du gouvernement fédéral;
9. Mettre en place un observatoire national indépendant en matière de gouvernance numérique;
10. Réexaminer la décision d'abroger la taxe sur les services numériques;
11. Adopter des lois sur la cybersécurité visant à protéger les systèmes cybernétiques informatiques essentiels considérés comme faisant partie intégrante de la sécurité publique, de la sécurité nationale et de l'infrastructure canadienne, tout en garantissant la confiance du public en général;
12. Retirer entièrement le projet de loi C-2 (*Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière*), profondément défaillant et contraire à la vie privée;
13. Assurer l'avenir de l'information canadienne et son accessibilité dans les deux langues officielles;
14. Protéger la culture et les récits canadiens dans toute leur diversité.

Les signataires de la présente lettre sont prêts à collaborer avec le gouvernement fédéral, les titulaires de droits autochtones et toutes les parties prenantes pour que les infrastructures numériques canadiennes demeurent fidèles aux valeurs de notre pays, et qu’elles deviennent solides et libres d’influence. Ils ont hâte de le faire.

Nous demandons de toute urgence la tenue de rencontres avec les plus hauts représentants gouvernementaux compétents afin d’entreprendre le travail essentiel pour redéfinir les politiques numériques du Canada.

Introduction

La présente lettre fait suite à la [lettre ouverte](#) (en anglais) et au [document d’information](#) (en anglais) que le Centre pour les droits numériques (CDR) a publiés dans les éditions des 2 et 9 juillet du *Hill Times*, ainsi qu’au [texte d’opinion](#)² (en anglais) du groupe *Canadians for Digital Sovereignty* publié dans l’édition du 1^{er} juillet du *Toronto Star*³.

Elle étoffe les trois documents précités et les combine en se fondant sur les commentaires reçus de plusieurs organismes et particuliers canadiens de premier plan. En résumé, la présente lettre cerne les préoccupations fondamentales à l’égard des infrastructures numériques canadiennes et propose des mesures prioritaires pour redéfinir le programme de politique numérique du Canada et en renforcer la souveraineté numérique.

La nouvelle orientation de votre gouvernement pour le Canada

Face à un défi générationnel, vous avez promis, dans votre [lettre de mandat datée du 21 mai](#) et dans le [discours du Trône de votre nouveau gouvernement prononcé le 27 mai](#), que la nouvelle orientation pour le Canada comprendrait ce qui suit :

- gouverner en adoptant des approches nouvelles et audacieuses;
- renforcer la souveraineté et l’indépendance du Canada;

² Pour consulter les versions française et anglaise du texte d’opinion du groupe CDS, daté du 1^{er} juillet, sous forme de lettre, voir l’article publié sur OpenMedia le 30 juin : [Le Canada ne peut pas se permettre de céder davantage aux géants numériques étrangers](#).

³ La présente lettre datée du 2 septembre s’appuie également sur une vague de préoccupations concernant la souveraineté numérique du Canada, exprimées dans plusieurs articles d’opinion publiés depuis le 1^{er} juillet, dont les suivants : 1) Heidi Tworek et Alicia Wanless, le 1^{er} juillet, [How to Confront Canada’s Digital Dependence](#); 2) Michael Karanicolas, *Financial Post*, le 3 juillet, [Canada needs to get serious about digital sovereignty and scrapping the DST won’t help](#); 3) Paris Marx, Centre canadien de politiques alternatives en ligne, le 8 juillet, [Canada should build public cloud infrastructure rather than relying on US tech giants](#); 4) Wendy Wong et Jamie Duncan, *The Globe and Mail*, le 17 juillet, [Digital sovereignty is a means to an uncertain goal](#); 5) OpenMedia, campagne lancée le 18 juillet, [Canadian Digital Sovereignty Now! #KeepOurDataHome](#); 6) Barry Appleton, *The Globe and Mail*, le 19 juillet, [Canada is becoming digitally subservient to the US in the global economy](#). La présente lettre datée du 2^{er} septembre s’inspire également de la lettre publiée par OpenMedia le 28 mai 2025, intitulée [Civil society calls for overhaul of Canada’s digital policy approach](#).

- investir dans de grands projets d'infrastructure canadiens;
- reconnaître que nous ne pouvons plus nous fier aux relations du Canada avec les États-Unis (en particulier sous l'administration chaotique du président Trump);
- diversifier les relations du Canada à l'échelle mondiale et tisser des liens plus étroits avec des alliés plus fiables;
- créer le portefeuille ministériel de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique (IAIN).

L'importance des infrastructures numériques canadiennes et la mainmise néfaste des États-Unis sur celles-ci

Les infrastructures numériques jouent un rôle clé dans l'économie, la société, la culture et la politique du Canada. Toutefois, il existe à tous les niveaux (par exemple, la distribution de télécommunications de base, les logiciels, les médias sociaux, les applications d'IA et la gouvernance), des vulnérabilités non traitées, une dépendance excessive envers les entreprises de technologie américaines et des menaces à la résilience numérique et à l'indépendance nationale du Canada. La souveraineté numérique du Canada fait face à de sérieux risques. Le fait que le Canada a peu de contrôle sur son écosystème vital d'information et de communication constitue sa plus grande faiblesse. En effet, des entreprises américaines sont propriétaires d'une grande partie dudit écosystème et le contrôlent. Elles sont visées par l'absence de prévisibilité, l'extraterritorialité et la fragmentation juridique des États-Unis, qui se sont intensifiées de manière inacceptable sous le Président Trump.

Cette faiblesse est particulièrement prononcée dans les médias sociaux, dominés par un petit nombre d'entreprises américaines. La conservation de données à l'aide d'algorithmes qu'ils effectuent et le modèle commercial du capitalisme de surveillance qu'ils préconisent sont carrément nuisibles. Les préjudices causés au Canada par ce manque de contrôle touchent les particuliers, les collectivités et la société tout entière. C'est en saisissant les chaînes de valeur en matière de données personnelles et de propriété intellectuelle que ces entreprises américaines parviennent, sur le plan économique, à tirer des milliards de dollars de revenus chaque année. Seule une infime partie de ces revenus reviennent au Canada sous forme d'impôts ou de recouvrements négociés imposés à ces entreprises.

Par ailleurs, un coup d'œil au routage de base d'Internet révèle qu'au moins 25 % du trafic canadien est inutilement [acheminé via les États-Unis](#), où le contrôle et les protections canadiennes ne s'appliquent pas, et où il est assujéti à la surveillance et à d'autres formes d'interférence américaines. En outre, la majorité du trafic Internet canadien avec des pays tiers est acheminé par le territoire américain ou par des fournisseurs américains. Encore une fois, le contrôle et les protections canadiennes perdent leur effet.

De nombreuses autres couches moins visibles des infrastructures numériques canadiennes sont dominées par des entreprises américaines et, par conséquent,

subissent les pressions juridiques et politiques américaines. Il s'agit principalement des services infonuagiques et connexes, qui ont été cédés à trois géants américains de la technologie, à savoir Microsoft, Google et Amazon. Ce sont tous d'importants sous-traitants de l'armée américaine. Voici une liste non exhaustive d'autres domaines d'importance critique sur lesquelles les entreprises américaines exercent un contrôle important : la recherche en ligne, les navigateurs web, le clavardage sécurisé, le courriel, l'hébergement web, les réseaux de diffusion de contenu, les plateformes de commerce électronique, les plateformes d'enseignement et de recherche, la fourniture de transit, la résolution DNS, les centres de colocalisation, les systèmes d'exploitation, les réseaux publicitaires, les réunions virtuelles, les magasins d'applications, les systèmes de dossiers médicaux, les services de paiement, l'authentification et la vérification d'identité, les réseaux privés virtuels, la cybersécurité.

Cette mainmise des États-Unis sur les infrastructures vitales d'information et de communication du Canada est un phénomène récent. Pendant plus de 150 ans, les politiciens canadiens se sont montrés conscients des graves menaces à la souveraineté canadienne que pose l'empiètement américain. Ils ont donc pris des mesures pour assurer la souveraineté des réseaux canadiens, comme en témoignent très clairement les lois sur la radiodiffusion et les télécommunications, qui prévoient toutes des mesures explicites en faveur de la souveraineté canadienne. Toutefois, la volonté politique de poursuivre cette politique de longue date s'est considérablement affaiblie dans les années 1990, au moment même où l'Internet accessible au public se répandait.

Comme le décrit Alex Himelfarb, ancien greffier du Conseil privé du Canada, dans *Breaking Free of Neoliberalism : Canada's Challenge, 2024*, le Canada a commencé à adopter un ordre politique néolibéral dans les années 1990. Or, le rôle central des acteurs du marché à titre d'arbitres principaux de la valeur sociale et économique est l'un des principes fondamentaux du néolibéralisme. C'est ainsi que les priorités politiques des gouvernements s'éloignent de la poursuite de l'intérêt public pour soutenir les initiatives du secteur privé. Ce changement a contribué à la mainmise, par les entreprises, sur l'élaboration des politiques et à la réduction des capacités des gouvernements en matière de politiques publiques. Depuis les années 1980, le Canada se montre réticent à réglementer le monde numérique et a considérablement réduit le rôle des pouvoirs publics dans la création, la prestation et la réglementation du secteur de l'information. L'année 1993 a marqué un tournant important lorsque le gouvernement fédéral a démantelé l'ancien ministère des Communications et dissout le Conseil des sciences du Canada, le Conseil économique du Canada ainsi que quatre autres organismes fédéraux indépendants créés pour fournir au gouvernement des conseils indépendants fondés sur la recherche en matière de politique nationale.

L'Internet commençait alors à être utilisé par le grand public, et l'approche non interventionniste du gouvernement a permis aux entreprises américaines de dominer les infrastructures numériques canadiennes. Lorsque le gouvernement fédéral s'est enfin rendu compte que l'autoréglementation du domaine numérique ne fonctionnait pas, il

avait déjà perdu une grande partie de sa capacité de reprendre le contrôle efficacement, au nom des Canadiens.

Mesures prioritaires pour le programme de politique numérique et la souveraineté du Canada

Compte tenu de ce contexte, nous vous demandons instamment d'examiner les propositions de réorientation de la politique numérique canadienne qui suivent, afin de mieux servir les intérêts canadiens, de limiter les répercussions néfastes des géants technologiques étrangers et de renforcer la souveraineté numérique canadienne :

1. **Lancer un dialogue public ciblé et participatif sur l'adoption de l'IA et la gouvernance numérique**, ancré dans un cadre législatif de souveraineté numérique, en veillant à inclure les titulaires de droits autochtones et les collectivités en quête d'équité. Engager les Canadiens dans une discussion ouverte et inclusive sur leur avenir commun dans un monde hautement numérisé constitue l'essence même de ce que signifie la souveraineté numérique – la capacité effective des Canadiens à façonner leurs infrastructures numériques et services numériques dans leurs intérêts collectifs et individuels, à l'abri d'ingérences extérieures. Pour être suffisamment inclusif et garantir que toutes les perspectives et expertises pertinentes sont prises en compte, des mesures proactives sont nécessaires pour permettre la participation active des parties prenantes qui, jusqu'à présent, ont été insuffisamment représentées dans les débats sur les politiques numériques, notamment l'ensemble des « utilisateurs finaux » dans leurs différents rôles de citoyens, travailleurs, consommateurs, proches aidants, etc. Le processus de participation devra être adapté aux besoins et aux expériences exprimés par les groupes particuliers de parties prenantes. Ce dialogue attendu depuis longtemps pourrait s'appuyer sur les enseignements tirés des Assemblées de citoyens canadiens sur l'expression démocratique qui ont connu du succès et garantir que des mesures appropriées soient prises en temps opportun à l'égard de dossiers plus mûrs, comme la sécurité en ligne, la protection de la vie privée dans le secteur privé et les lois sur l'infrastructure canadienne en matière de cybersécurité.
2. **Après la tenue de consultations publiques exhaustives** auprès de Canadiens et d'experts pour éclairer la réglementation efficace de l'IA (comme décrit à la proposition 1 ci-dessus, et qui ont été négligées dans le cadre de la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*), **adopter des lois qui visent tout particulièrement à régir les technologies de l'IA**, couvrant à la fois les secteurs privé et public fédéral pour aider à rendre les innovations de l'IA sécuritaires, responsables et dans l'intérêt public. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un ensemble complet de solutions, au minimum, les modifications prioritaires élaborées par des organismes de la société civile et généralement soutenues par le Parti conservateur du Canada et le Nouveau Parti démocratique du Canada sont toujours d'actualité. Les États-Unis ont abandonné toute prétention à une réglementation responsable

en matière d'IA. En conséquence, le Canada ferait mieux de se tourner vers l'Europe et d'autres pays plus démocratiques et plus respectueux des droits des administrations avec lesquelles harmoniser les lois canadiennes en matière d'IA.

3. **Fournir aux Canadiens l'analyse contextuelle soutenant les investissements proposés par le gouvernement dans l'IA**, pour leur permettre d'évaluer si les fonds publics considérables ainsi utilisés servent bien l'intérêt public. Le gouvernement s'est engagé à promouvoir l'IA comme moteur majeur de la prospérité nationale, mais il n'a pas encore fourni de justification solide pour cette politique coûteuse et lourde de conséquences. Une telle analyse approfondie des coûts et des avantages d'une stratégie économique portée par l'IA doit aborder sans détour les nombreuses préoccupations fondées concernant le développement de l'IA, notamment les menaces pesant sur les emplois des classes ouvrière et moyenne et les industries créatives canadiennes qui sont essentiels à une prospérité bien partagée dans l'ensemble du pays, la concentration des avantages entre les mains d'un petit nombre d'acteurs, et la création de coûts et d'autres problèmes d'action collective qui, en fin de compte, devront être assumés par l'État et le grand public. Elle est pourtant essentielle pour éclairer le dialogue public sur l'adoption de l'IA et de la gouvernance numérique et, plus généralement, pour gagner la confiance d'un public plutôt sceptique.
4. **Réaliser et publier une évaluation indépendante et exhaustive, par des experts, des menaces et risques touchant les infrastructures numériques et d'IA du Canada**, en tenant compte tout particulièrement des menaces continues provenant des États-Unis sous l'administration Trump. Une telle évaluation devrait permettre d'élaborer un cadre pour déterminer les dépendances et les vulnérabilités critiques présentes dans chacun des composants des infrastructures numériques. Réunir un groupe d'experts indépendants en droit et en cybersécurité pour réaliser un audit juridico-technique des lois américaines extraterritoriales, comme la *Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act* (CLOUD Act) et l'article 702 de la *Foreign Intelligence Surveillance Act* (FISA), constitue une priorité urgente. Un tel audit doit être centré sur la manière dont les États-Unis pourraient utiliser les dispositions précitées pour mettre en péril les actifs numériques canadiens. L'évaluation devrait en outre comprendre des options politiques prioritaires destinées aux parties prenantes concernées, afin qu'elles puissent lutter contre ces menaces.
5. **Réintroduire une Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs** (LPVPC) (partie 1 de l'ancien projet de loi C-27), **nouvelle et améliorée, et la rebaptiser Loi canadienne sur la protection de la vie privée**. Nous proposons que ce nouveau projet de loi ne comprenne ni la partie 2 de l'ancien projet de loi C-27 (*Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données*) ni d'autre loi connexe, comme la partie 3 de l'ancien projet de loi C-27 (*Loi sur l'intelligence artificielle et les données*). Voici une liste non exhaustive des améliorations prioritaires que nous proposons : a) reconnaître la protection de la vie

privée comme un droit fondamental de la personne (comme convenu lors de l'examen article par article de l'ancien projet de loi C-27 par l'INDU); b) étendre la portée de la LPVPC pour qu'y soient expressément inclus les partis politiques fédéraux du Canada (ce qui, selon tous les sondages, est ce que la plupart des Canadiens souhaitent); c) utiliser tous les outils de la boîte à outils de la protection de la vie privée et des consommateurs pour promouvoir la transparence et la reddition de comptes (par exemple, exiger des organisations qu'elles effectuent des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée avant le développement de produits ou de services ayant des incidences sur la protection de la vie privée); d) renforcer les protections de la vie privée pour les personnes mineures; e) accorder au Commissaire à la protection de la vie privée davantage d'importance et de pouvoirs (par exemple, le pouvoir de rendre des ordonnances et d'imposer des sanctions administratives pécuniaires importantes au besoin); f) renforcer le droit privé d'action – plus précisément, en donnant aux particuliers le droit d'intenter des poursuites pour dommages moraux et en supprimant les conditions préalables à l'exercice du droit privé d'action qui étaient proposées à l'article 107 de la LPVPC⁴; g) élaborer des mesures pour veiller à ce que les transferts transfrontaliers de données protègent la vie privée et ne dérogent pas à la souveraineté numérique du Canada; h) afin d'aider à protéger la souveraineté numérique canadienne contre les intrusions extraterritoriales non souhaitées à l'aide de lois étrangères, ajouter au nouveau projet de loi des dispositions dites « de blocage » (décrites en plus amples détails ci-dessous à la proposition 7); et i) de manière à préparer le terrain pour renforcer la souveraineté numérique du Canada et la parachever, s'assurer que le Canada continue de se conformer au Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne.

6. **Réintroduire une *Loi sur les préjudices en ligne, nouvelle et améliorée***, composée de la partie 1 (traitant de la question des préjudices en ligne) et de la partie 4 (créant des mesures de signalement obligatoire de la pornographie infantile sur Internet) de l'ancien projet de loi 63. En outre, le nouveau projet de loi doit, ainsi qu'en a convenu le gouvernement fédéral le 4 décembre 2024, être exempt de dispositions n'étant pas connexes, comme celles qu'on retrouve à la partie 2 de l'ancien projet de loi C-63 (augmentation des peines prévues par le *Code criminel* pour les crimes liés aux discours haineux, introduction d'un nouvel engagement de ne pas troubler l'ordre public visant à empêcher les particuliers d'adopter un comportement potentiellement haineux) et à la partie 3 (réintroduction d'une section de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour permettre que soient déposées des plaintes en matière de droits de la personne qui sont liées aux communications sur Internet). Le nouveau projet de loi nécessitera une étude approfondie en comité et un processus de modification qui ont fait

⁴ Plus précisément, que le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada a conclu qu'il y a eu contravention à la LPVPC et que cette conclusion n'a pas été portée en appel par l'organisation, le Tribunal (comme le propose la partie 2 de l'ancien projet de loi C-27) a rejeté l'appel de l'organisation à l'égard de cette conclusion, ou le Tribunal a conclu que l'organisation a contrevenu à la LPVPC.

défaut dans le cas l'ancien projet de loi C-63. Tout particulièrement, les modifications soutenues par de nombreux organismes de la société civile, groupes de défense des droits et particuliers issus d'un large éventail politique et social doivent être prises en considération⁵. Enfin, une législation efficace doit être ciblée, crédible et fondée sur les droits et le bien-être des enfants en ce qui concerne les préjudices en ligne.

- 7. Assurer la souveraineté sur l'infrastructure numérique et les données canadiennes, au moyen de mesures juridiques, institutionnelles et, au besoin, de localisation**, de sorte que le contrôle canadien soit exercé à tous les niveaux critiques. La localisation est un outil, mais elle doit être intégrée dans un cadre de souveraineté plus large qui garantit la surveillance démocratique plutôt que la dépendance. En ce qui concerne la sécurité nationale et la stabilité des infrastructures essentielles, un tel contrôle doit être exercé à tous les niveaux de l'infrastructure pour veiller à ce que les gouvernements, les entreprises, les organisations ou les particuliers canadiens soient protégés contre l'ingérence d'acteurs étrangers hostiles⁶. Par exemple, au niveau du réseau, tout le trafic Internet national canadien doit rester au Canada, ce qui peut être réalisé en grande partie grâce à l'observation des points d'échange publics sur Internet. Au niveau des données, comme le souligne le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le Livre blanc du gouvernement du Canada intitulé *Souveraineté des données et nuage public*, daté de juillet 2020, le simple fait que des données et les infrastructures qui les soutiennent résident au Canada ne constitue pas une protection adéquate, compte tenu de la portée extraterritoriale des puissances étrangères sur les organisations soumises à leur compétence. Des experts canadiens en matière de protection de la vie privée ont recommandé que le Canada adopte une ou plusieurs « lois de blocage » destinées à garantir l'intégrité des lois canadiennes sur la protection de la vie privée dans le secteur de la santé et éventuellement dans d'autres secteurs. Les lois pourraient être comparables à celles que la Suisse a adoptées pour protéger l'intégrité des lois suisses sur la protection de la vie privée dans son secteur bancaire⁷. L'objectif de telles lois de blocage est de protéger les États souverains contre l'intrusion extraterritoriale non souhaitée des lois d'acteurs étrangers⁸.

⁵ Voir, par exemple : commentaire de la British Columbia Civil Liberties Association daté du 30 septembre 2024, *What's in Bill C-63 and why we are alarmed*, (en anglais); commentaires du professeur Michael Geist datés du 26 février 2024, *My first take on Online Harms Act*, (en anglais) et du 5 décembre 2024, *Government Finally Splits the Online Harms Bill*; commentaires de PEN Canada datés du 28 mars 2024, *Online Harms Bill - The good, the-balanced, and the alarming*, (en anglais), et du 12 décembre 2024, *Pen welcomes changes to Bill C-63, Online Harms Act*, (en anglais).

⁶ Par exemple, voir la norme de sécurité infonuagique SecNumCloud 3.2 élaborée par l'Agence française de cybersécurité (ANSSI).

⁷ Voir le commentaire évalué par les pairs publié en juillet 2025 dans le *Canadian Medical Association Journal* (CMAJ) et intitulé [Ensuring the sovereignty and security of Canadian health data](#).

Dans le domaine du commerce international, le Canada dispose depuis 1985 d'une loi de blocage, soit la [Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères](#). Elle a été appliquée à deux reprises pour protéger la

8. **Améliorer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de la politique numérique dans l'ensemble du gouvernement fédéral.** Le gouvernement a confié ses fonctions essentielles en sous-traitance, se détournant ainsi de l'intérêt public pour augmenter son soutien au secteur privé. Conséquemment, ses capacités politiques ont été considérablement affaiblies. Malgré des tentatives d'inverser la tendance, cette démarche a contribué à la croissance rapide des contrats d'impartition, qui ont récemment atteint 17,8 milliards de dollars⁹. Dans le domaine des technologies de l'information, les sous-traitants principaux de travail de consultation sont américains. C'est ainsi que la vision du monde du secteur privé américain supplante les perspectives nationales. Les fonds qui sont actuellement alloués à des sous-traitants feraient mieux d'être investis à l'interne, de manière à reconstruire les capacités numériques de l'ensemble du service public, ce qui rendrait aux Canadiens des services plus efficaces, de manière plus transparente et plus responsable. L'une des premières étapes cruciales consiste à contenir l'influence des grandes entreprises technologiques américaines en adoptant des mesures rigoureuses de transparence et de reddition de compte, notamment en révisant et modernisant la *Loi sur le lobbying*, maintenant désuète, et en corrigeant les lacunes de la *Loi sur l'accès à l'information*, en dotant la commissaire à l'information des ressources nécessaires à un contrôle efficace et en donnant au Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement le pouvoir de contraindre à la production de documents et à rendre des ordonnances contraignantes. Parallèlement, la gouvernance numérique doit être coordonnée entre les ministères et pourvue d'un leadership et d'une reddition de compte robustes en ce qui concerne les politiques internes. Le Canada a besoin d'une approche intégrée et pancanadienne pour assurer la souveraineté numérique. La mise en place d'une unité centrale de coordination des politiques publiques en matière de numérique pourrait assurer que la confiance règne et réduire le nombre de mandats contradictoires. En particulier, l'idée de reconstituer le ministère des Communications, en regroupant les capacités en matière de politique numérique d'Innovation, Science et du Développement économique (ISDE) et de Patrimoine canadien (PCH), ainsi que les capacités de diffusion numérique, appliquées aux enjeux de politique numérique, est une approche qui mérite d'être sérieusement envisagée, malgré les difficultés que cela impliquerait.
9. **Mise en place d'un observatoire national indépendant en matière de gouvernance numérique.** L'objectif d'un tel établissement de recherche et d'enseignement public, chargé d'étudier la structure et le fonctionnement de chacun des domaines des infrastructures numériques du Canada à partir d'un

souveraineté du Canada en contrecarrant les intrusions extraterritoriales au Canada de lois américaines jugées indésirables par le Cabinet : plus particulièrement, voir l'[Arrêté de 1992 qui bloque l'application extraterritoriale, au Canada, de sanctions américaines commerciales contre Cuba](#); et l'[Arrêté de 2014, qui bloque l'application extraterritoriale, au Canada, de certaines règles américaines liées à « Buy America »](#).

⁹ Voir l'article du *Globe and Mail* publié le 18 février 2025 : [Ottawa spent record amount on outsourcing](#) (en anglais).

éventail de perspectives disciplinaires, serait de permettre à une large gamme de parties prenantes de mieux comprendre, utiliser, exploiter, développer, gérer et gouverner ces infrastructures sociétales essentielles. Un tel établissement servirait de complément aux recommandations du [rapport final](#), daté du 28 janvier 2025, de l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux. Il constituerait une contrepartie externe essentielle à la capacité interne du gouvernement, offrirait une analyse indépendante et renseignerait le public sur l'évolution des politiques en matière numérique.

10. Réexaminer la décision d'abroger la taxe sur les services numériques (TSN), ou, à tout le moins, trouver d'autres moyens d'utiliser les profits astronomiques, et non imposés, des géants technologiques étrangers (principalement américains) pour financer des alternatives créées au Canada. Le 29 juin, soit le jour avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la taxe sur les services numériques*, la perception de la TSN a été stoppée et le gouvernement du Canada a promis d'abroger la Loi, espérant ainsi apaiser le président Trump. Cette manœuvre onéreuse semble avoir peu apporté aux négociations continues du Canada en vue d'une nouvelle relation avec les États-Unis sur les plans de la sécurité et de l'économie, en grande partie parce que le président Trump n'a pas agi de bonne foi. Par ailleurs, elle a laissé en suspens les questions sérieuses qui avaient légitimement mené à la création de la taxe. En l'absence de progrès concernant un accord multilatéral d'envergure mondiale relativement à l'imposition de taxes sur les services numériques, le Canada, exerçant sa souveraineté, a tout à fait le droit d'aborder le fait que de nombreux géants étrangers de la technologie ayant des activités au Canada ne paient pas d'impôt sur leurs recettes générées par les Canadiens. Cela est par ailleurs conforme aux obligations du Canada en matière de droit international. La *Loi canadienne sur la taxe sur les services numériques* est une mesure modeste mais indispensable qui garantira que les géants étrangers de la technologie soient équitablement imposés et tenus de rendre compte de leur pouvoir considérable sur la société et l'économie canadiennes. En outre, les TSN deviennent de plus en plus courantes dans le monde entier. En effet, selon les données (en anglais) du [Digital Services Taxes Global Tracker](#) publiées le 8 juillet 2025, environ 30 pays ont mis en œuvre des TSN dérivées de la vente de services numériques dans le pays qui impose la taxe. Il serait souhaitable que le Canada collabore étroitement avec les autres pays de l'OCDE pour créer une version harmonisée de la TSN, que les États-Unis soient d'accord ou pas.

11. Adopter des lois sur la cybersécurité visant à protéger les systèmes informatiques essentiels considérés comme faisant partie intégrante de la sécurité publique, de la sécurité nationale et de l'infrastructure canadiennes (dans les secteurs régis par le gouvernement fédéral, comme les banques, les transports, l'énergie et les télécommunications), tout en garantissant la confiance

du public en général. Malheureusement, le projet de loi C-8 (présenté le 18 juin) est pratiquement identique à l'ancien projet de loi C-26. Il n'intègre pas les quatre recommandations prioritaires du [mémoire conjoint de la société civile au Sénat sur le projet de loi C-26, daté de novembre 2024](#). Il s'agit des suivantes : 1) interdire au gouvernement de porter atteinte au chiffrement et à la sécurité des communications ; 2) veiller à ce que les arrêtés du gouvernement ne puissent pas rester secrets indéfiniment; 3) corriger les graves lacunes du projet de loi C-26 en matière de protection de la vie privée; 4) limiter le Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CST) à l'utilisation des renseignements obtenus en vertu du projet de loi C-26 exclusivement à des fins de cybersécurité et d'assurance de l'information. Les modifications précitées sont essentielles à la protection de la sécurité des données, de la vie privée et des libertés civiles. En outre, elles suscitent la confiance envers la cybersécurité au Canada. L'inclusion des modifications précitées et la consultation du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada et du Commissaire au renseignement du Canada constituent des conditions préalables à l'adoption rapide du projet de loi C-8.

12. Retirer entièrement le projet de loi C-2 (*Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière*), profondément défaillant et contraire à la vie privée. Bien que le projet de loi C-2 prétende promouvoir la souveraineté du Canada, il fait perversement exactement l'inverse en termes de protection des droits démocratiques et humains des Canadiens. Comme l'ont fait remarquer quatre coalitions de la société civile représentant plus de 300 organisations¹⁰, le projet de loi C-2 ouvre la porte à une surveillance sans précédent et au partage de données transfrontalier avec les États-Unis qui, sous la présidence de Trump, sont devenus de moins en moins fiables, de plus en plus autoritaires et en décalage avec les démocraties libérales du monde entier. En outre, l'administration Trump fait preuve d'un mépris flagrant non seulement pour la souveraineté numérique du Canada, mais aussi pour les droits du Canada en général en tant qu'État démocratique souverain et indépendant.

13. Assurer l'avenir des informations au Canada. La *Loi sur les nouvelles en ligne* (LNL) doit être le point de départ pour assurer un avenir stable au journalisme canadien, et non la fin du débat. Notre démocratie repose sur un écosystème d'information sain, dans lequel tous les Canadiens, qu'ils vivent en milieu urbain, rural ou éloigné, qu'ils soient francophones, anglophones, autochtones ou allophones, peuvent obtenir l'information dont ils ont besoin pour être des citoyens informés et engagés. Au cours de la dernière décennie, les géants étrangers de la technologie en sont venus à dominer la distribution et la monétisation des actualités et des informations. Il en a résulté l'effondrement des fondements économiques de la presse libre et pluraliste du Canada, des centaines de fermetures et des milliers de mises à pied dans des médias locaux de plus en plus

¹⁰ OpenMedia, 18 juin 2025, [Over 300 Organizations Unite to Demand Complete Withdrawal of Bill C-2](#)

précaires et affaiblis. Dans un contexte marqué par une ingérence étrangère accrue et de menaces à la souveraineté canadienne, l'inaction ou les concessions du gouvernement fédéral qui affaiblissent la liberté de presse pourraient mettre en péril notre autonomie gouvernementale indépendante. De plus, nous ne devons pas permettre aux entreprises d'IA, pour la plupart étrangères, d'extraire des actualités et des informations sans y consentir, sans mentionner leur source ni verser de compensation, pour créer des substituts et des intermédiaires qui privent davantage le journalisme de ressources. Dans l'intervalle, à la lumière du [2025 US National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers](#), nous encourageons le gouvernement à ordonner au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de mettre en œuvre sans délai la procédure de plainte prévue par la LNL pour toute contravention présumée à l'interdiction faite à un intermédiaire de presse numérique (tel qu'un moteur de recherche ou un service de médias sociaux des États-Unis) d'exercer une discrimination injuste à l'encontre d'un organe de presse admissible au Canada, d'accorder une préférence indue à toute personne (y compris lui-même), ou de soumettre un organe de presse admissible au Canada à un désavantage indu.

14. Protéger la culture et les récits canadiens. La *Loi sur la diffusion continue en ligne* (LDCL) est la première mise à jour de la *Loi sur la radiodiffusion* depuis plus de 30 ans, une loi qui trouve son origine dans la défense du Canada contre l'hégémonie culturelle américaine et dans le désir de nourrir la diversité des artistes et de la culture du pays. Plus particulièrement, le danger auquel sont confrontées la communauté francophone canadienne et d'autres communautés distinctes est multiplié. Leurs caractéristiques uniques risquent d'être complètement éclipsées par la domination des monopoles américains et canadiens de langue anglaise dans l'univers des médias numériques. La musique, les films, la télévision, les actualités en français, en langues autochtones et en anglais, ainsi que les personnes qui les produisent, sont soutenus par un système de réglementation qui veille à ce que les entreprises - y compris maintenant les services mondiaux de diffusion en continu, redonnent une partie de leurs bénéfices lorsqu'elles profitent des auditoires et des marchés de plusieurs milliards de dollars du Canada. À un moment où notre capacité de nous reconnaître et de nous comprendre les uns les autres dans un pays vaste et diversifié est menacée, nous devons défendre l'expression, les valeurs et les identités locales, en veillant à ce qu'elles puissent être entendues et vues sur les ondes et sur Internet. Le gouvernement fédéral ne devrait pas concéder la LDCL aux exigences des géants étrangers de la technologie et des médias, mais plutôt continuer d'évoluer et d'améliorer les politiques culturelles du Canada à l'ère d'Internet.

Encore une fois, nous sommes prêts à collaborer avec votre gouvernement, les titulaires de droits autochtones et toutes les parties prenantes pour que les infrastructures numériques canadiennes demeurent fidèles aux valeurs de notre pays, et qu'elles deviennent solides et libres d'influence. Nous avons hâte de le faire. À cette fin, nous

demandons de toute urgence la tenue de rencontres avec les plus hauts représentants gouvernementaux compétents afin d'entreprendre le travail essentiel pour redéfinir les politiques numériques du Canada.

Enfin, par souci de commodité et pour simplifier les communications, veuillez envoyer toute réponse à la présente lettre par courriel à Barry Appleton à contact@Canadians4DigitalSovereignty.ca, qui, à son tour, veillera à ce que tous les signataires et autres soutiens de la présente lettre la reçoivent. Je vous remercie.

Sincères salutations,

Organisations

- ✓ *Amanda Todd Legacy Society*
- ✓ *Association canadienne des libertés civiles (ACLC)*
- ✓ *Association médicale canadienne (AMC)*
- ✓ *Assurer un avenir en santé*
- ✓ *BC Freedom of Information and Privacy Association (FIPA)*
- ✓ *British Columbia Civil Liberties Association (BCCLA)*
- ✓ *Canadian Anti-Monopoly Project (CAMP)*
- ✓ *Canadiens pour une fiscalité équitable*
- ✓ *Centre canadien de politiques alternatives*
- ✓ *Centre pour la défense de l'intérêt public (CDIP)*
- ✓ *Centre pour la liberté d'expression*
- ✓ *Centre pour les droits numériques*
- ✓ *Centre pour les médias, la technologie et la démocratie*
- ✓ *Conseil du Canada de l'Accès et la vie Privée*
- ✓ *Directeurs de pédiatrie du Canada*
- ✓ *eQualitie*
- ✓ *Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN)*
- ✓ *Fonds canadien de la radio communautaire*
- ✓ *GoodBot Society*
- ✓ *Institut Broadbent*
- ✓ *Les Amis des médias canadiens*
- ✓ *Média D'Info Canada*
- ✓ *OpenMedia*
- ✓ *Reset Tech*
- ✓ *Santé des enfants Canada*
- ✓ *TéléCommunautés Canada*
- ✓ *Unplugged Canada*

Particuliers

- ✓ *Barry Appleton, associé directeur, Appleton and Associates International Lawyers*
- ✓ *Margaret Atwood, écrivaine canadienne*
- ✓ *Mike Ananny, professeur agrégé, Université de Californie du Sud*
- ✓ *Sara Bannerman, professeure, Université McMaster*
- ✓ *Colin Bennett, professeur émérite, Université de Victoria*
- ✓ *Heather Black, ancienne commissaire adjointe à la protection de la vie privée du Canada*
- ✓ *Colette Brin, Professeure titulaire, Département d'information et de communication, Université Laval*
- ✓ *Annick Charette, présidente Fédération nationale des communications et de la culture-CSN*
- ✓ *La très honorable Adrienne Clarkson, ancienne gouverneure générale du Canada*
- ✓ *Jill Clayton, ancienne commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta*
- ✓ *Andrew Clement, professeur émérite, Université de Toronto*
- ✓ *Ronald Davis, JD, PhD, avocat et artiste nommé aux prix JUNO*
- ✓ *Elizabeth Denham CBE, ancienne commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique et ancienne commissaire à l'information du Royaume-Uni*
- ✓ *Atom Egoyan, Canadian filmmaker*
- ✓ *Blayne Haggart, professeur, Université Brock*
- ✓ *Alex Himelfarb, ancien greffier du Conseil privé du Canada (le plus haut fonctionnaire du pays), sous les premiers ministres Jean Chrétien, Paul Martin et Stephen Harper*
- ✓ *James Hinton, directeur général, Own Innovation*
- ✓ *Michael Karanicolas, professeur associé, Université Dalhousie*
- ✓ *Marcus Kolga, Founder and Director of DisinfoWatch*
- ✓ *Benoît Lacoursière, Président, Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec-CSN*
- ✓ *Evan Light, professeur associé, Université de Toronto*
- ✓ *David Loukidelis, CR, ancien commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique*
- ✓ *Matt Malone, professeur adjoint, Université d'Ottawa*
- ✓ *Jonathan Martineau, Assistant Professor, Liberal Arts College, Concordia University, Director, Centre for Interdisciplinary Research on Time, Technology and Capitalism (CIRTTC)*
- ✓ *Matthew Mendelsohn, chef de la direction, Social Capital Partners*
- ✓ *Linda McQuaig, auteure et journaliste*
- ✓ *Taylor Owen, professeur associé, Université McGill*
- ✓ *Stephanie Perrin, présidente, Digital Discretion Company Inc.*
- ✓ *Caroline Senneville, présidente Confédération des syndicats nationaux*
- ✓ *Leslie Regan Shade, professeure émérite, Université de Toronto*
- ✓ *John Ralston Saul, écrivain canadien*

- ✓ *Teresa Scassa, professeure, Université d'Ottawa*
- ✓ *Karen Smith, professeure associée, Brock University*
- ✓ *Jon Shell, président, Social Capital Partners*
- ✓ *Lucy Suchman, professeure émérite, Université de Lancaster, Royaume-Uni*
- ✓ *Siobhan Stevenson, Associate Professor, University of Toronto*
- ✓ *David Tait, professeur émérite, Université de la Colombie-Britannique*
- ✓ *Destiny Tchéhouali, Professeur de communication internationale et Cotitulaire de la Chaire de recherche du Québec sur l'IA et le numérique francophones, Université du Québec à Montréal (UQAM)*
- ✓ *Pierre Trudel, professeur, Centre de recherche en droit public, Faculté de droit, Université de Montréal*
- ✓ *Natasha Tusikov, professeure associée, Université de York*
- ✓ *Paul Vallée, chef de la direction de Tehama*
- ✓ *Ken Werbin, professeur agrégé, Université Laurier*
- ✓ *Dwayne Winseck, professeur, Université Carleton*

c.c. Cabinet du premier ministre

Marc-André Blanchard, chef de cabinet du premier ministre marc-andre.blanchard@pmo-cpm.gc.ca

David Lametti, secrétaire principal du premier ministre david.lametti@pmo-cpm.gc.ca

c.c. Chefs des partis conservateur, bloquiste, néo-démocrate et vert

Pierre Poilievre, chef du Parti conservateur du Canada pierre.poilievre@parl.gc.ca

Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois yves-francois.blanchet@parl.gc.ca

Don Davies, chef intérimaire du NPD du Canada don.davies@parl.gc.ca

Elizabeth May, cheffe du Parti vert du Canada elizabeth.may@parl.gc.ca

c.c. Les greffiers suivants des comités permanents du Parlement (auxquels l'objet de la présente lettre peut se rapporter) :

CHPC (Patrimoine canadien), Jean-François Pagé, greffier CHPC@parl.gc.ca

CITT (Commerce international), Grant McLaughlin, greffier CIIT@parl.gc.ca

ETHI (Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique), Nancy Vohl, greffière ETHI@parl.gc.ca

FAAE (Affaires étrangères et développement international), Simon Larouche, Clerk FAAE@parl.gc.ca

FINA (Finances), Danielle Widmer, greffière FINA@parl.gc.ca

INDU (Industrie et technologie), Miriam Burke, greffière INDU@parl.gc.ca

JUST (Justice et droits de la personne), Jean-François Lafleur, greffier JUST@parl.gc.ca

NNDN (Défense nationale), Ariane Calvert, greffière NNDN@parl.gc.ca

SECU (Sécurité publique et nationale), Andrew Wilson, greffier SECU@parl.gc.ca

TRAN (Transports, infrastructure et collectivités) Philip den Ouden, greffier TRAN@parl.gc.ca

c.c. Les ministres suivants (auxquels l'objet de la présente lettre peut se rapporter) :

Finances et Revenu national

L'honorable François-Philippe Champagne, ministre des Finances et du Revenu national francois-philippe.champagne@parl.gc.ca

L'honorable Wayne Long, secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières) wayne.long@parl.gc.ca

Affaires mondiales

L'honorable Anita Anand, ministre des Affaires étrangères anita.anand@parl.gc.ca

L'honorable Dominic LeBlanc, président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne dominic.leblanc@parl.gc.ca

L'honorable Maninder Sidhu, ministre du Commerce international maninder.sidhu@parl.gc.ca

L'honorable Randeep Saraj, secrétaire d'État au Développement international randeep.saraj@parl.gc.ca

Patrimoine canadien

L'honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles steven.guilbeault@parl.gc.ca

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)

L'honorable Mélanie Joly, ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec melanie.joly@parl.gc.ca

L'honorable Evan Solomon, ministre de l'Intelligence artificielle evan.solomon@parl.gc.ca

L'honorable Rechie Valdez, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et secrétaire d'État (Petites Entreprises et Tourisme) rechi.valdez@parl.gc.ca

L'honorable Buckley Belanger, secrétaire d'État (Développement rural) buckley.belanger@parl.gc.ca

Justice

L'honorable Sean Fraser, ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique sean.fraser@parl.gc.ca

Transport

L'honorable Chrystia Freeland, ministre des Transports et du Commerce intérieur chrystia.freeland@parl.gc.ca

L'honorable Gregor Robertson, ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique gregor.robertson@parl.gc.ca

Défense nationale

L'honorable David McGuinty, ministre de la Défense nationale david.mcguinty@parl.gc.ca

Sécurité publique

L'honorable Gary Anandasangaree, ministre de la Sécurité publique
gary.anandasangaree@parl.gc.ca

c.c. Les sénateurs suivants (auxquels l'objet de la présente lettre peut se rapporter) :

Le sénateur Andrew Cardozo andrew.cardozo@sen.parl.gc.ca

Le sénateur Colin Deacon colin.deacon@sen.parl.gc.ca

La sénatrice Pamela Wallin pamela.wallin@sen.parl.gc.ca